

## **COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 mai 2010 à 20 h 30**

**Membres** : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 4 mai 2010

Secrétaire de séance : Marie Agnès VAURS

Le lundi 10 Mai à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Félix PAREJA excusé – arrivé en cours de séance à 9h 55 -

### 1. Approbation PV du 7 et 12 avril 2010

Chaque membre étant en possession des comptes rendus. Monsieur le Maire en rappelle les différents points. Aucune observation n'étant formulée, ils sont approuvés par les membres présents.

### 2. Remplacement temporaire suite à indisponibilité agent communal

Monsieur le Maire fait part de l'indisponibilité d'un agent technique communal et propose à l'assemblée d'engager temporairement une personne pour faire face à la charge de travail.

Il indique que l'association Emploi services de GRAMAT dont le but est d'accompagner des personnes en recherche d'emploi, peut mettre à disposition du personnel dont la compétence répond le mieux aux besoins.

Il présente leurs conditions actuelles :

Pour les collectivités : abonnement annuel de 40 €uros

Tarif horaire 15 € 40 ou 16.60€ pour travaux qualifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant la nécessité de pallier aux absences du personnel, pour raison de maladie ou autre :

Accepte les conditions de mise à disposition proposées par Emploi services,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette mise à disposition.

Donne à Monsieur le Maire une autorisation permanente pour faire appel en cas d'indisponibilité et de besoin à du personnel de remplacement.

### 3. Résultat consultation pré au dessus du cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée du déroulement de la consultation pour la location de la parcelle située au dessus du cimetière, cadastrée AK 91 d'une surface de 4185 m<sup>2</sup>.

Il rappelle que la période de location est fixée du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011. Les offres étaient à déposer en mairie au plus tard le lundi 206 avril 2010 à 14 heures 30 minutes. L'ouverture des plis s'est déroulée le même jour à 15 heures.

Une seule offre, celle de Madame et Monsieur DAILLON de MIERS, a été déposée pour la somme de cent dix euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l'offre de Madame et Monsieur DAILLON pour la somme de 110 euros
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de cette somme sur le budget communal.

### 4. Remboursement facture achat tringles à rideau

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal donne son accord pour que la somme de 105 euros TTC correspondant à la facture IKEA soit remboursée à Madame Véronique DOUMERGUE.

Cet achat de tringles destiné à l'aménagement de la salle du conseil municipal sera porté en investissement au programme 077 travaux mairie.

### 5. Devis pour remplacement battant cloche

Le conseil donne son accord au devis établi par Ets BODET pour la somme de 1461.51 € TTC.

### 6. Convention de servitudes avec ERDF

Monsieur le Maire présente un projet d'implantation en domaine public à Goubert d'un poste de transformation destiné au futur bâtiment de EARL des Merveilles.

Après avoir pris connaissance de ce dossier le conseil, n'ayant aucune observation à formuler, autorise Mr le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF.

### 7. Point sur la Source

Monsieur le Maire indique que suite au défaut d'entretien depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, le site se dégrade progressivement et se pose le problème de la sécurité.

Il précise la nécessité pour le SIVU MIERS ALVIGNAC propriétaire du domaine de prendre une assurance.

Dans l'hypothèse où un dommage survenait, imputable au Domaine de la Source, la responsabilité du SIVU, en qualité de propriétaire serait susceptible d'être recherchée, nonobstant l'occupation des lieux par la SA MIERS.

D'autre part, il apparaît nécessaire d'assurer la sécurisation du site, compte tenu des risques de mise en cause du SIVU.

Le SIVU doit solliciter la désignation d'un expert judiciaire en vu de dresser un constat des désordres et de déterminer les travaux nécessaires, leur caractère d'urgence et chiffrer le coût.

Arrivée de Félix PAREJA.

#### 8. Projet éolien

Monsieur le Maire présente un projet de parc éolien établi par la société ALTECH bureau d'étude indépendant et spécialisé dans les études environnementales et plus spécialement dans les enjeux touchant à l'énergie.

Suite à un travail de prospection sur le département, ce bureau d'étude a constaté que la commune de Miers possède un potentiel intéressant. Le projet se situerait sur « les Fieux » communes de Floirac et Miers.

Le conseil après en avoir délibéré, donne un accord de principe.

#### 9. Inscription de la commune au concours villages fleuris.

La commune a renouvelé son inscription pour 2010.

Pour récompenser les lauréats présentés au concours départemental 2009 et au concours interne de la commune un pot sera organisé le samedi 15 mai à la salle de la mairie suite à l'atelier de compostage.

#### 10. Recensement population : enquête 2011

Le prochain recensement de la population débutera en janvier 2011.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner prochainement un coordonnateur communal. Cette personne qui joue un rôle essentiel dans le déroulement de la collecte, est l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Il conviendra également de réfléchir sur la désignation d'un agent recenseur.

#### 11. Questions diverses.

- Travaux mairie : les commandes de chaises, drapeaux, lettrage M A I R I E ont été réalisées.
- Demain mardi 11, passage à la station assainissement de l'expert judiciaire pour effectuer des prélèvements 24 heures.
- Réunion bilan activités programmée le lundi 17.
- Marie Agnès VAURS est désignée, à sa demande, à la commission fleurissement.

Fin de séance 23 h

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès.